

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2025-10-39

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la consultation pour le marché public relatif au changement des menuiseries du Centre d'Art Contemporain de Meymac, les lots sont attribués comme tels :

- Le lot n°1 relatif à la maçonnerie – pierre de taille est attribué à la SCOP BLANCHON - 7 rue Fernand Malinvaud - 87 000 LIMOGES pour un montant de 14 788,90 € HT soit 17 746,68 TTC – Tranche ferme
- Le lot n°2 relatif aux menuiseries extérieures - vitrerie est attribué aux ATELIERS FERIGNAC - 173 RUE DE LA GARE - 24 390 HAUTEFORT pour un montant de 165 769,44 € HT soit 198 923,33 € TTC – Tranche ferme avec variante double vitrage

Meymac, le 03 Octobre 2025

Le Maire de Meymac,

Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20251003-2025-10-39-AI
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025